

# Avis public



## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2023, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

### ORDONNANCE N° OCA23-(C-4.1)-001

Cette ordonnance le retrait d'un espace de débarcadère pour personnes à mobilité réduite face au 10209, rue Louis-Bonin - District de La Pointe-aux-Prairies.

### ORDONNANCES N° OCA23-(C-4.1)-002, OCA23-(P-1)-001, OCA23-(P-3)-001, OCA23-(RCA22-30105)-001 et OCA23-(RCA09-Z01)-001

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2023.

### ORDONNANCE N° OCA23-(C-4.1)-003

Cette ordonnance autorise l'implantation d'une zone de débarcadère à l'usage de personnes à mobilité réduite face au 12331, 15<sup>e</sup> Avenue - District de Rivière-des-Prairies.

### ORDONNANCE N° OCA23-(5984)-001

Cette ordonnance exempte les personnes mentionnées à la colonne B du tableau suivant de fournir le nombre d'unités de stationnement exigé par le règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié) indiqué à la colonne C en regard de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment identifié à la colonne D.

Un " X " apparaissant aux colonnes E, F ou G indique que l'exemption est accordée dans le cadre de la construction, de la modification ou du changement d'usage du bâtiment.

A	B	C	D	E	F	G
	REQUÉRANT	NOMBRE D'UNITÉS EXEMPTÉES	ENDROIT	CONSTRUCTION	MODIFICATION	CHANGEMENT D'USAGE
NO	Immobilier FMH inc.	1	11712, 11714 et 11716, rue De La Gauchetière, district de Pointe-aux-Trembles	X		

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 8 février 2023

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles](http://montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles)